Nations Unies S/PV.4930



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4930e séance

Mercredi 24 mars 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 18 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/225)

04-28059 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 18 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/225)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/225 qui contient une lettre datée du 18 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité se félicite de la lettre du Secrétaire général en date du 18 mars, ainsi que de l'échange de lettres avec M. Bahr Al-Uloom, Président intérimaire du Conseil de gouvernement de l'Iraq pour le mois de mars 2004, et l'Ambassadeur L. Paul Bremer III, Administrateur de l'Autorité provisoire de la Coalition.
>
> Le Conseil accueille avec satisfaction et appuie énergiquement la décision que le Secrétaire général a prise d'envoyer en Iraq, le plus tôt possible, son Conseiller spécial, M. Lakhdar Brahimi, et son équipe, ainsi qu'une équipe d'assistance électorale, afin de fournir une aide et des conseils au peuple iraquien en vue de la formation d'un gouvernement iraquien intérimaire auquel la souveraineté sera transférée le 30 juin 2004, et de la préparation d'élections directes, qui seront tenues avant la fin de janvier 2005.
>
> Le Conseil demande à toutes les parties présentes en Iraq de coopérer pleinement avec ces équipes de l'Organisation des Nations Unies, et se félicite de l'aide, notamment en matière de sécurité, qui leur est apportée par le Conseil de gouvernement de l'Iraq et l'Autorité provisoire de la Coalition. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/6.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.